

Session Plénière du 28 Février 2019

RAPPORT N°19.01.02 – De nouvelles mobilités pour tous les territoires

Intervention de Mathilde PARIS

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le tourisme est aux abonnés absents de ce rapport sur les mobilités en Région Centre - Val de Loire. Pourtant, la question de la desserte des lieux touristiques par les transports en communs fait particulièrement sens à l'heure de la chasse aux émissions de CO2.

Venir visiter les châteaux de la Loire sans voiture ressemble malheureusement plutôt à un parcours du combattant.

Or, il est intéressant de noter que les touristes parisiens, qui sont une clientèle cible pour notre région, n'ont pour la plupart pas de voiture : seulement 37,4% en sont équipés. Il s'agit d'une clientèle particulièrement intéressante pour les Châteaux de la Loire puisqu'elle y effectue des courts séjours tout au long de l'année : week-ends ou mid-weeks. Une enquête touristique de 2017 révèle également que 13% des visiteurs du Val-de-Loire recherchent des solutions de mobilité pour se déplacer et qu'il s'agit d'une clientèle essentiellement jeune, venue de la région parisienne ou de l'étranger. Cela révèle qu'il existe bien une clientèle qui a besoin d'une offre de transports touristiques adaptés.

Il faut également noter que lors de la préparation de leur séjour, 8 visiteurs sur 10 utilisent internet pour se renseigner sur les modes de transport existants. Pourtant, force est de constater que pour trouver des informations sur l'offre de transport en communs desservant nos sites touristiques, c'est le grand flou. Notamment sur le site régional valdeloire-france.com sur lequel on ne trouve aucune information sur les navettes, bus ou transports à la demande existants. Il faut aller sur le site Rémi ou JVMalin mais qui sont parfaitement inconnus des touristes !

Afin d'enrayer ce manque de lisibilité, il serait utile de créer un outil web de calcul d'itinéraires touristiques pour les transports en communs ainsi qu'un document papier regroupant l'offre de transports à destination des touristes.

Concernant les dessertes effectuées par les lignes « Fil Vert » et « Fil Bleu » en Indre-et-Loire, celles-ci ne fonctionnent pas le dimanche ni les jours fériés, ce qui pose un véritable problème d'un point de vue touristique. Contrairement au Loir-et-Cher qui a mis en place la Navette des châteaux et la Navette du ZooParc de Beauval, spécialement dédiées à la clientèle touristique, l'Indre-et-Loire n'a que son réseau de bus classique. Alors que la Région a repris la compétence transport, il faut absolument qu'elle fasse bénéficier aussi l'Indre-et-Loire d'une Navette des châteaux sur le modèle de celle du Loir-et-Cher et qui permette également le transport des vélos, qui est un véritable plus.

Nous devons pouvoir proposer une offre accessible à tous. Nous ne pouvons en effet pas nous reposer sur les excursionnistes qui commercialisent aussi une offre de transport vers les châteaux mais avec un programme précis et dont les tarifs sont nettement supérieurs à l'offre de la Navette des châteaux.

D'autre part, nous constatons que certains sites touristiques importants aussi bien dans le Loir-et-Cher (notamment Center Parcs) que dans l'Indre-et-Loire (le château d'Ussé) ne sont toujours pas desservis ni par les réseaux de bus ni par les navettes alors que cela avait déjà été souligné. La Région doit se saisir du problème.

Enfin, la saisonnalité de l'offre de transports touristiques dédiés comme la Navette des châteaux et du ZooParc de Beauval est elle aussi problématique. N'est-il pas envisageable de proposer une desserte des sites touristiques au moins pendant les vacances scolaires en basse saison ?

Pour conclure, la reprise de la compétence transport par la Région doit être saisie comme une véritable opportunité de développement de l'offre de transports en communs à destination des touristes. C'est également une occasion unique d'harmoniser l'offre sur l'ensemble du territoire et non plus dans une logique de cloisonnement départemental.